



## L'UNSA-FERROVIAIRE OBTIENT LA RÉNOVATION DE LA RÉSIDENCE DE SAINT-JACUT DE LA MER !

Paris, le 10 septembre 2020

### EN QUELQUES MOTS...

L'Action Sociale SNCF gère deux résidences de séjours temporaires, à Sanary (13) et Saint-Jacut de la Mer (22), qui accueillent des pensionnés pour des séjours de plusieurs jours à plusieurs mois, ainsi que des séjours thématiques ponctuels pour les salariés et leur famille (aidants familiaux par exemple).

### LE SUJET

Si la résidence de Sanary a été reconstruite à neuf il y a plusieurs années, la résidence de Saint-Jacut nécessite des travaux de rénovation complète, projet que n'a cessé de porter l'**UNSA-Ferroviaire** depuis la cession des EHPAD par la Direction. Il faut en effet rappeler que cette cession « économise » dorénavant environ 3,5 Millions d'euros de contribution annuelle du FASS. L'**UNSA-Ferroviaire** s'est constamment attachée à faire redistribuer cette somme directement au profit des bénéficiaires, par exemple et entre autres, avec l'évolution du barème d'aide à domicile, la nouvelle prestation « sortie d'hospitalisation », et ... les travaux de rénovation de Saint-Jacut.

Lors de la Commission Travaux de la CO-FASS de l'an dernier, et sous des prétextes techniques et « d'études en cours », la Direction nous annonçait, une nouvelle fois, une « rénovation petit bras » de Saint-Jacut, de quelques dizaines de milliers d'euros. Rénovation qui, d'ailleurs, n'en était pas une puisque concernant à

l'époque des travaux de mise en conformité et de sécurité, de toutes façons obligatoires... Cette fois, l'**UNSA-Ferroviaire**, à qui on ne la fait pas, s'est un peu fâchée...

Les multiples interventions de la délégation **UNSA-Ferroviaire** au sein des instances de la CO-FASS, puis de la Fédération **UNSA-Ferroviaire** auprès des Directions concernées (DRH du GPU, OPTIM'Services et Action Sociale), ont porté leurs fruits puisque **la Direction annonce enfin ce 10 septembre 2020, lors de la Commission Travaux du FASS, le démarrage de la rénovation complète de la Résidence de Saint-Jacut, par tranches annuelles successives planifiées jusqu'en 2022, pour un projet global qui accostera à près de deux millions d'euros.**

Dans le contexte économique actuel, il paraît utile de rappeler que ces travaux ne coûteront pas le moindre euro à l'entreprise, puisqu'ils seront auto-financés par le FASS SNCF, salaire socialisé des cheminots : c'est donc un juste retour de fonds pour les bénéficiaires ! De même, ces 2 millions d'euros d'investissements seront prélevés sur le report à nouveau (la « cagnotte ») du FASS et n'impacteront donc en aucune manière le fonctionnement et le budget courants des prestations sociales et autres dépenses de l'Action Sociale.

L'**UNSA-Ferroviaire** se félicite d'avoir été entendue ! C'est la concrétisation d'une « bonne gestion » du FASS qu'elle n'a cessé de défendre, et qui permettra des conditions de travail améliorées pour les salarié-e-s du site de Saint-Jacut, une résidence embellie, plus moderne, plus fonctionnelle, plus confortable et plus accessible (accès PMR) pour les résident-e-s.

Qu'il s'agisse de la récente évolution de la garde d'enfants « en dépannage » obtenue par notre organisation syndicale, de l'adaptation des prestations financières ou de la qualité des prestations d'accueil, la délégation **UNSA-Ferroviaire** à la CO-FASS est activement mobilisée sur tous les dossiers.

**Vous pouvez compter sur la pugnacité et l'expertise UNSA-Ferroviaire pour une utilisation juste et pertinente des moyens du FASS SNCF, au bénéfice des actifs comme des pensionnés !**

FASS SNCF : Fonds d'Action Sanitaire et Sociale de la SNCF  
CO-FASS SNCF: Commission du FASS SNCF (GRH00224).

**ACTION SOCIALE SNCF : [action.sociale@sncf.fr](mailto:action.sociale@sncf.fr)**

**0 800 20 66 20** Service & appel gratuits

## CONTACTS

**François PIEROTTI - Secrétaire Fédéral et Représentant à la CO-FASS** [pierotti.f@unsa-ferroviaire.org](mailto:pierotti.f@unsa-ferroviaire.org)

**Pierre THIVILLIER - Représentant à la CO-FASS**

